

NuGreen MDF

450-664-6000

Section 1. Identification

Identificateur du produit : NuGreen MDF

Grade: NuGreen MR50, NuGreen 0

Autre moyen d'identification : Panneaux MDF **Usage recommandé :** Meubles, cabinets, finition

Données relatives au fournisseur : Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Uniboard Canada Inc.

5555 Rue Ernest-Cormier

Laval

Québec, Canada, H7C2S9 Téléphone : 450-664-6000

Section 2. Identification des dangers

Très important : Ce produit n'est pas dangereux sous la forme dans laquelle il est expédié par le fabricant, mais peut devenir dangereux par des activités en aval (par exemple, meulage, ponçage, coupe, pulvérisation) qui réduisent sa taille de particules. Ces dangers sont décrits ci-dessous.

Les classifications ci-dessous sont basées sur la poussière de bois et le composant polymère.

Classification:





Poussière combustible

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 : Porter un équipement de protection respiratoire.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les règlementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Nom	CAS	Concentration %
Bois	N/A	85 - 94
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	2 - 5
Cires de paraffine	64742-61-6	0.7 - 1.2
Urée	57-13-6	0.3 - 0.8

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

Dans l'état actuel, la classification, dangers pour la santé et les mesures de premiers soins sont peu probables. Les mesures seront applicables dans le cas d'émanation de poussière ou vapeurs lors de transformation ou de coupe.

Yeux:

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Inhalation:

Amener la victime consciente à l'air frais.

Ingestion:

Ne PAS faire vomir.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Traiter selon les symptômes.

Symptômes et effets aigus les plus importants :

Aucun effet et/ou symptôme aigu connu.

Symptômes et effets chroniques les plus importants :

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Le produit est combustible. Les poussières de bois peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Point d'éclair :

N/D

Température d'auto-inflammation :

218°C / 424°F - 246°C / 475°F (variable)

Produits de combustion :

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, aldéhydes, cétones, acides organiques, alcools

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Agent chimique sec, Sable sec.

Dangers spécifiques du produit :

Le produit est à base de fibre de bois. Le produit est combustible. Il s'enflammera s'il est impliqué dans un incendie. Les poussières de bois peuvent former un mélange explosif avec l'air dans les bonnes circonstances et les bonnes concentrations.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Le produit ne présente aucun risque accidentel de déversement.

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Porter un équipement de protection approprié (voir section 8)

Précautions relatives à l'environnement :

Non applicable

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition. Balai et aspirateur pour les poussières.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien aéré. Il doit être entreposé à un endroit où la température et l'humidité ambiante sont près des valeurs auxquels le produit sera utilisé.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Bois	N/A	VEMP	5.0 mg/m ³	Québec RQMT
		VEMP	15.0 mg/m ³	OSHA
		VEMP	5.0 mg/m³ (fraction inhalable)	OSHA
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	VEMP	0.005 ppm	ACGIH
Cires de paraffine	64742-61-6	VEMP	2 mg/m³	CNESST
		VEMP	2 mg/m³	ACGIH

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises. Il est primordial de considérer la nature et la dangerosité (explosivité) des poussières de bois dans la démarche de sélection des systèmes de contrôle.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Protection de la peau : Porter des vêtements de travail standards afin de prévenir les abrasions.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de travail pour éviter les coupures, échardes ou abrasions.

Autre: Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide Couleur : Variable Odeur : Bois

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Apparence: Panneaux

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : 218°C / 424.4°F - 246°C / 475°F (variable)

pH: Donnée non disponible

Solubilité: Insoluble

Densité: Donnée non disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. **Conditions à éviter :** Flammes nues, températures élevées, humidité excessive

Matériaux incompatibles: Agents oxydants, acides forts, bases fortes

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, aldéhydes, cétones, acides organiques,

alcools

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Composant	CAS	Valeur
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	DL ₅₀ Orale : Rat = 9200 mg/kg
		CL ₅₀ Inhalation : Rat = 2.24 mg/L - 1h
Cires de paraffine	64742-61-6	DL ₅₀ Orale : Rat > 5000 mg/kg
		DL ₅₀ Cutané : Lapin = 4000 mg/kg
Urée	57-13-6	DL ₅₀ Orale : Rat = 8471 mg/kg
		DL ₅₀ Orale : Souris = 11000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène : Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée et répétée (système respiratoire)

Danger par aspiration:

Non applicable

Voies d'entrées potentielles :

Non applicable

Section 12. Données écologiques

Toxicité:

Composant	CAS	Valeur
4,4'-diisocyanate de diphénylméthylène	101-68-8	CE ₅₀ - Grande daphnie 0.35 mg/L - 24h
Urée	57-13-6	CL ₅₀ - Poecilia reticulata (guppie) 17500 mg/L - 96h
		CE ₅₀ - Daphnia magna 3910 mg/L - 48h

Persistance et dégradabilité :

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

Autres effets nocifs:

Donnée non disponible

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires.

Section 14. Informations relatives au transport

Aucune Classification TMD/DOT/IMDG/IATA

Section 15. Informations sur la réglementation

Classification NFPA:



Santé: 0

Inflammabilité : 0 Réactivité : 0

Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Règlements fédéraux des Etats-Unis

California proposition 65 requirements : Percer, scier, sabler ou usiner des produits du bois crée de la poussière de bois, une substance reconnue pouvant causer le cancer selon l'état de la Californie. Évitez d'inhaler la poussière de bois ou utilisez un masque anti-poussière ou autre mesure de protection personnelle.

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2020-05-13

Version:

2.1

Validé par :

Toxyscan inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur, ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses Transports Canada.
- SGH (rev.8) (2019) système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques Nations Unies